

LE BÂTHIOLAIN

L'actualité de votre village



Rentrée scolaire école maternelle

L'école maternelle a accueilli 72 enfants dans ses 3 classes pour la rentrée 2018.

24 grands, 31 moyens et 17 petits, voilà comment se répartissent les 72 jeunes enfants qui ont effectué,

à leur tour, la rentrée scolaire 2018.

Côté enseignants, Cathy Cadel, directrice d'école, a en charge, pour moitié, l'effectif des moyens et des petits, l'autre moitié des deux niveaux étant aux bons soins de Jocelyne Collombier. Enfin, Catherine Poradowski s'occupe, quant à elle, des grands. Un effectif d'encadrement complété par les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) Sonia Valenti, Christine Voisin et Nelly Bermond. Les projets d'école sont déjà dans les cartons et verront une activité théâtre avec Moteur multiple, en relation avec le Dôme Théâtre. Enfin, une activité musique avec l'association Tempo Music est également au programme. Côté travaux, durant la période estivale, la classe des moyens a été refaite à neuf (sols et murs). Côté extérieur, le préau a subi un lifting.



Des travaux programmés ayant trait à la sécurité auront lieu prochainement.

Rentrée scolaire école élémentaire

C'est reparti pour une nouvelle année scolaire à l'école l'Oiseau Lyre !

151 : c'est l'effectif de cette rentrée à l'école l'Oiseau Lyre de La Bâthie. Un effectif qui se répartit comme suit :



CP : 35, CE1 : 24, CE2 : 34, CM1 : 27, CM2 : 31.

Au côté du directeur d'école Mathieu Dubouis, une équipe pédagogique de 6 enseignantes : Valérie Mercier Balaz CP, Nadine Picollet CP/CE1, Virginie Sulpice CE1/CE2, Mélanie Girard CE2/CM1, Chantal Brulé et Coelho Da Silva CM1/CM2 et enfin Mathieu Dubouis CM2. Au niveau des équipements on enregistre une dotation de tableaux blancs inter-actifs. Les projets pédagogiques ne manquent pas puisque la classe de mer des CM2 rejoindra Moelan-sur-Mer (Finistère) début mai 2019. Un projet chant avec Tempo Music devrait voir le jour. Enfin les activités ski, patinage et natation seront reconduites.

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal

Lundi 18 Juin 2018

1 - Approbation de la déclaration de projet d'urbanisme maison de santé pluridisciplinaire emportant modification

Le conseil municipal :

- **DECLARE** d'intérêt général la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de La Bâthie au secteur « Au Carron » ;
- **ADOpte** la déclaration de projet n°1 correspondante.
- **APPROUVE** la mise en compatibilité du PLU correspondante.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

2 - Convention de partenariat avec l'Office de tourisme du Pays d'Albertville et la Fondation FACIM pour les visites de découverte de la centrale hydroélectrique

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat 2018 avec la Fondation FACIM et la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville.

Votes exprimés : 14 VOTE POUR : 14

Absentions : 2 – MM. Alain TARTARAT et François HOMMERIL

3 - Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le SDES pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Langon

Le conseil municipal :

- **DEMANDE** au SDES de signer l'avenant à la convention initiale dite « de co-maîtrise d'ouvrage », précisant les dispositions financières pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité BT dont le coût s'est élevé à 69 966,58 € HT.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

4 - Extinction partielle de l'éclairage public à partir du 1er juillet 2018

Le conseil municipal :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu de 23H à 5H à compter du 1/07/18.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 14

CONTRE : 2 – MM. Michel MONTET et Pascal BOUVIER estimant que la décision n'a pas fait l'objet de réflexion, voire de sondage préalable.

5 - Modifications aux règlements restaurant scolaire et garderie périscolaire

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications à apporter aux

règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaires à compter du 1/09/18.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

6 - Mise en place de clôtures et portails à l'école primaire : dépôt d'une déclaration préalable

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune un dossier de déclaration préalable de travaux pour la mise en place de nouveaux portails et clôtures autour des écoles de LA BATHIE.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

7 - Agrandissement du columbarium : demande de subvention

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour l'agrandissement du columbarium au cimetière de La Bâthie.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

8 - Travaux de mise en conformité et de maintien en état dans les écoles et au centre technique municipal : demande de subventions

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible pour les deux opérations suivantes :
 - Rénovation de classes et sécurisation des enceintes des écoles en 2018,
 - Sécurisation du Centre technique municipal (2019).

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

9 - Travaux d'optimisation énergétique de la salle polyvalente : demande de subvention

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Savoie et de tout autre organisme financeur les subventions les plus élevées possibles pour les travaux d'optimisation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente dont le montant a été estimé à 60 000 € TTC.

Votes exprimés : 15 VOTE POUR : 15

Abstention : 1 – Corinne PAYOT

10 - Mise en place d'horloges astronomiques sur l'éclairage public : demande de subvention

Le conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la communauté d'ag-

glomération ARLYSÈRE et du SDES les aides financières les plus élevées possibles pour ces travaux.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

11 - Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire à passer avec le Centre de gestion de la FPT de la Savoie

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

12 - Magazine municipal : fixation des tarifs des encarts publicitaires

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs de vente proposés pour les logos publicitaires à paraître dans le magazine municipal qui sont les suivants :
 - Encart 9 x 5,5 cm : 85 €
 - Encart ½ page (soit 4 logos de base) : 360 €
 - Page complète (soit 10 logos de base) : 860 €

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

13 - Conventions de passage en propriété privée avec l'Agglomération ARLYSÈRE pour la mise en place d'un réseau « sentiers »

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** ARLYSÈRE à effectuer les aménagements et les équipements nécessaires de l'itinéraire au niveau « sentiers ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude proposées.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

14 - Convention-type mission pluriannuelle d'archivage avec le CDG 73

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du volume des interventions d'archivage à programmer d'ici la fin du mandat dans les services administratifs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de gestion de la Savoie pour une durée de 3 ans.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

15 - Renouvellement convention de passage d'une conduite d'eau en forêt communale

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de renouveler la convention de conduite d'eau en forêt communale avec M. Thierry BOCHETTAZ.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

16 - Avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les servitudes d'utilité publique sur un ancien site de regroupement de déchets

Le conseil municipal à l'unanimité émet l'avis suivant :

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal Lundi 30 Juillet 2018

1 - Budget général : décision modificative n°1

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le maire à procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- n° 22 – propreté urbaine : + 1 200 € ;

- n° 108 – école maternelle : + 7 000 €.

Votes exprimés : 16 VOTE POUR : 16

2 - Adhésion au « dispositif de participation citoyenne » mis en place par la Gendarmerie Nationale en vue de la prévention des cambriolages et incivilités

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de conventionner avec la Gendarmerie Nationale pour mettre en place un dispositif de « participation citoyenne » à La Bathie.

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

Abstentions : 4 – MM. Pascal BOUVIER, Michel MONTEY, François HOMMERIL, Mme Corinne PAYOT

3 - Inscriptions des coupes de bois ONF à l'état d'assiette pour 2019

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté par l'ONF,

- **PRECISE** que le mode de commercialisation se fera par vente publique sur pied,

- **AUTORISE** l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2019.

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

4 - Règlement général sur la protection des données personnelles

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre la meilleure solution possible pour établir le Règlement général de protection des données (RGPD) de la commune, en lien avec l'AGATE.

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

5 - Avenant à la convention établie entre le CDG73 et la commune pour le traitement des dossiers de retraite CNRACL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention initiale signée entre le CDG73

- L'institution de servitudes sur l'ancien site exploité par M. Gilbert TODESCHINI est insuffisant. La dépollution totale de celui-ci aux frais du propriétaire reste indispensable.

et la commune arrivée à échéance le 31 décembre 2017, pour une durée supplémentaire de un an.

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

6 - Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de confier la gestion de nos CEE à ARLYSERE et lui fournir tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la mission GEO PLC ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de regroupement des CEE avec la Communauté d'Agglomération ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération pour le versement des recettes correspondantes à la vente des CEE.

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

7 - Convention de mise à disposition de locaux, de services et de personnel territorial avec le SIBTAS : renouvellement

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de renouveler la convention de mise à disposition de locaux, de services et de personnel communal pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 au bénéfice du Syndicat Intercommunal de Basse-Tarentaise Actions Sociales (SIBTAS).

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 1 – M. François HOMMERIL

Abstentions : 2 – M. Alain TARTARAT et Mme Christine TORNASSAT

8 - Motion relative à la création d'une direction commune entre le Centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers (CHAM) et le Centre Hospitalier de Métropole Savoie (CHMS)

Le conseil municipal est invité à adopter une motion soutenant les conditions posées par le Conseil de surveillance du CHAM relatives à la création d'une direction commune dans le but de garantir les activités médicales du Centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers à long terme.

Votes exprimés : 8

VOTE POUR : 5 - Mme Béatrice BUSILLET, MM. Alain DEDUC, Jean-Pierre ANDRÉ, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU

VOTE CONTRE : 3 - MM. François HOMMERIL, Alain TARTARAT et Mme Christine TORNASSAT

Abstentions : 8 - Mmes Jeannine CHAPUIS, Marie-Danielle DURAND, Corinne PAYOT, Laurence PETITPOISSON et MM. Pascal BOUVIER, Michel MONTEY, François RONQUE, Luc WUILLAUME,

au motif que le jumelage du CHAM avec le CHMS n'est pas une bonne chose et laisse présager un démantèlement de l'offre de soins sur le secteur d'ALBERTVILLE à moyen terme.

9 - Motion relative au devenir des trésoreries de Grésy-sur-Isère et Beaufort quant aux moyens des services du Trésor Public.

Le conseil municipal adopte une motion de soutien à l'unanimité.

VOTE POUR : 13 VOTE CONTRE : 1 M. François RONQUE

Abstentions : 2 – M. A. TARTARAT, Mme C. TORNASSAT.

10 - Convention de servitude entre ENEDIS et la commune

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires en intervenant sur les parcelles communales F 3938 et F 3934, sous réserve que les terrains traversés soient remis en état à l'identique.

Votes exprimés : 14 VOTE POUR : 14

Abstentions : 2 – M. Alain TARTARAT et Mme Christine TORNASSAT

11 - Convention entre la communauté d'agglomération ARLYSERE et la commune de LA BATHIE pour l'entretien des zones d'activités économiques

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération ARLYSERE et la commune pour l'entretien des 3 zones d'activités économiques de LA BATHIE (ZAE du Château 1, ZAE du Château 2 et ZAE des Arolles).

Votes exprimés : 15 VOTE POUR : 15

Abstention : 1 – M. François HOMMERIL

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal

Lundi 1^{er} Octobre 2018

1 - Budget général : décision modificative n° 2

Le conseil municipal :

• **DECIDE** de voter des crédits supplémentaires pour :

- 1/ opération n° 12 « école élémentaire » : mise aux normes installations électriques et pose clés électroniques : 10 000 €.
- 2/ opération n° 29 « chemin du moulin » : travaux supplémentaires : 25 000 €.
- 3/ opération n° 44 « alpages de Bellachat/Sofflet » : solde entreprise ASCS « plomberie-sanitaire » : 4 000 €.
- 4/ opération n° 107 « services techniques » : achat chalumeau : 1 000 €.

Votes exprimés : 17 VOTE POUR : 17

2 - ARLYSÈRE : refonte statutaire de la Communauté d'agglomération à effet du 1^{er} janvier 2019

Le conseil municipal :

• **APPROUVE** la modification statutaire de la communauté d'agglomération Arlysère à effet du 1^{er} janvier 2019 (statuts disponibles sur le site ARLYSÈRE et sur le site www.labathie.fr).

Votes exprimés : 17 VOTE POUR : 11
VOTE CONTRE : 6 – MM. Michel CATELLIN-TELLIER, Alain TARTARAT, François HOMMERIL, Pascal BOUVIER, Corinne PAYOT, Michel MONTET

3 - Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le conseil municipal, sur demande de l'agglomération ARLYSÈRE, :

• **RETIRE** sa délibération du 30 juillet 2018 et **AUTORISE** M. le maire à signer deux conventions (et non pas une), d'une part une convention financière avec ARLYSÈRE et d'autre part une convention de regroupement des CEE avec la société GEO PLC.

Votes exprimés : 17 VOTE POUR : 17

ADMINISTRATIF

Facture d'eau Arlysère

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence eau a été reprise par la communauté d'agglomération Arlysère. Pour toute demande ou renseignements, vous pouvez faire vos démarches auprès de la mairie qui assure, durant cette période de transition, le lien avec Arlysère.

Les personnes ayant reçu les factures en double et à l'identique ne doivent en payer qu'une. Pour toute autre anomalie, s'adresser en mairie ou à Arlysère (service eau et assainissement).



Déclaration annuelle de ruches

- DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE -

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- **assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr**
- **Téléphone : 01 49 55 82 22**

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).

Réunion publique "dispositif de participation citoyenne"

Le 12 octobre 2018 à 18h30 une réunion publique animée par le Capitaine SERRETIELLO de la gendarmerie d'Albertville a eu lieu pour présenter le dispositif de participation citoyenne aux 90 personnes présentes dans la salle polyvalente.



La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Ce dispositif n'a pas pour vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le rôle des référents de quartier : Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance, les référents de quartiers sont les interlocuteurs privilégiés de la mairie et de la gendarmerie. Ils sont chargés notamment d'expliquer les actes élémentaires de prévention que doit adopter la population pour lutter contre les cambriolages.

Ils transmettent à la gendarmerie les informations collectées auprès des habitants relatives aux cambriolages exclusivement.

Ils suggèrent aux habitants les bonnes conduites à avoir :

- une surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants,
- signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités,
- présence de démarcheurs suspects,
- ramassage de courrier,
- etc.

Des imprimés sont disponibles en mairie pour les personnes désireuses de devenir référentes.

INCIVILITÉS

Bruit

La mairie rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de manière répétée par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

• **Pendant les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

• **Les samedis :**
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h00 à 12h00

[Arrêté préfectoral du 9 janvier 1997]



Rappel de la vitesse dans le village

La vitesse en agglomération est limitée à 50km/h, voire à 30 km/h dans certaines zones.

Merci de respecter cette limitation pour le bien de tous, notamment dans le périmètre des écoles, commerces et sur la route départementale traversant la commune. Les véhicules à moteur sont interdits à la circulation sur les chemins ruraux autour de la commune.

Dépôts sauvages

Nous rappelons qu'il est **strictement interdit de déposer des débris dans les fossés bordant les routes**. Les services communaux sont régulièrement confrontés à ces incivilités et sont obligés de procéder au nettoyage correspondant.



Dépôts sauvages au Fugier

Colis des Aînés

Les habitants(es) nés(ées) en 1948 et avant, non-inscrits sur la liste électorale, qui souhaitent **bénéficier du colis de Noël 2018 doivent venir se déclarer en mairie avant le vendredi 23 novembre dernier délai**. Les colis seront distribués le samedi 15 décembre 2018.

ANIMATIONS

Un air de fête

Le 17 novembre 2018, l'association «Un air de fête» organise une **soirée à la salle polyvalente de La Bâthie**.

Vous serez accueillis à 20h00 pour un nouveau dîner-spectacle sur le thème « **les îles** » suivi d'une soirée dansante animée par Céline Carrera dans une ambiance variété française et internationale.

INFOS PRATIQUES :

Menu : Apéritif offert - Achard de légumes - Rougail saucisses - Flan coco - Café

Tarifs : 25€ adultes, 12€ enfants moins de 10 ans

Renseignements/Réservations :

06 25 62 95 72 ou 06 14 19 39 00

Vide-Grenier des Moussaillons

L'association culturelle et sportive des écoles de La Bâthie a organisé le 30 septembre 2018 un vide-grenier au profit des élèves de CM2.

200 exposants étaient installés dans le centre de La Bâthie. Cette manifestation a permis, tout en animant le village, de collecter des fonds pour les activités culturelles et sportives des élèves qui partiront en classe de mer en mai 2019 à Moëlan-Sur-Mer (Finistère).



Illuminations de Noël

Les inscriptions pour les illuminations de Noël se feront en mairie **avant le mardi 25 décembre 2018**.

RÉTRO EN IMAGES



labathie.fr

DIMANCHE 10H30
11/11 > Monument au morts

Cérémonie du 11 novembre 1918

Avec la participation des enfants des écoles.
⇒ Verre de l'amitié offert par la municipalité sur place.

SAMEDI 20H00
17/11 > Salle polyvalente

Dîner spectacle suivi d'une soirée dansante

⇒ Organisé par l'association "Un air de fête"

DIMANCHE
25/11 > Salle polyvalente

Thé dansant

⇒ Organisé par l'association "Tempo"

SAMEDI
01/12 > Salle polyvalente

Nouveau spectacle "La vie qui chante"

⇒ Organisé par la commune
Entrée gratuite

DIMANCHE DE 10H00 À 17H00
02/12 > Salle polyvalente

Marché de Noël

⇒ Organisé par l'Association des parents d'élèves

SAMEDI COLIS DES AÎNÉS
15/12

Distribution des colis de Noël par les conseillers municipaux

SAMEDI FÊTE DE NOËL
22/12 > Place de la Mairie

Vin chaud suivi d'un embrasement et du défilé des enfants

⇒ Offert par la commune

VENDREDI DE 07H30 À 10H30
28/12 > Salle polyvalente

Don du sang



- 1 et 2 Soirée du 13 juillet 2018
- 3 Commémoration du 24 août 2018 au Monument aux morts
- 4 La Bâthie : ville de départ du Tour de l'Avenir 2018
- 5 Départ de la 8^e étape du Tour de l'Avenir 2018 "La Bâthie - Crest-Voland Cohennoz"
- 6 Tour de l'Avenir : équipe La Région Auvergne Rhône-Alpes
- 7 Visite services de l'Etat pour le classement du col de La Bâthie
- 8 Tour de l'Avenir : Présentation des équipes par Monsieur Hervé Gaymard